



1, Place Ville Marie  
Bureau 4000  
Montréal (Québec)  
H3B 4M4  
Tél. : (514) 871-1522  
Fax : (514) 871-8977

925, Chemin St-Louis  
Bureau 500  
Québec (Québec)  
G1S 1C1  
Tél. : 1-800-463-4002  
Tél. : (418) 688-5000  
Fax : (418) 688-3458

45, rue O'Connor  
20<sup>e</sup> étage  
World Exchange Plaza  
Ottawa (Ontario)  
K1P 1A4  
Tél. : (613) 594-4936  
Fax : (613) 594-8783

Site Internet : <http://www.laverydebilly.com>

Cabinet associé :  
Blake, Cassels & Graydon  
Toronto, Ottawa, Calgary  
Vancouver, Londres

## L'IMPARTITION : POURQUOI ET COMMENT !

Depuis le début des années 90, les projets d'impartition se multiplient et font souvent la une des journaux. L'ère de l'information a intensifié la concurrence et, à l'encontre de cette pression concurrentielle, les entités autant privées que publiques se sont concentrées dans leurs domaines d'expertise. La technologie de l'information devient sans cesse plus complexe, et les entreprises affrontent de graves problèmes d'entretien et de soutien en raison de la multitude des architectures. En réponse à ces réalités du marché, l'impartition est devenue une solution des plus viables et de plus en plus envisagée par les dirigeants d'entreprises commerciales et gouvernementales. D'autre part, les entreprises du secteur de l'impartition semblent être plus flexibles et beaucoup plus aptes à partager les risques associés à une opération de ce genre, tout en offrant plus que la simple gérance des infrastructures existantes. Par conséquent, si une entreprise externe possède les aptitudes nécessaires et le désir d'offrir un meilleur service, à un prix moindre, l'impartition devient une solution très attrayante.

### Sommaire

Aspect généraux	2
Définitions	2
Durée de la convention	2
Énoncé de travail	2
Administration du projet	2
Contrôle des changements	3
Livraison et installation	3
Ressources et responsabilités du client	3
Procédures de révision et d'acceptation	3
Mécanismes de contrôle	4
Logiciel	4
Services d'entretien	4
Ressources humaines	4
Prix	5
Paiement	5
Protection de renseignements confidentiels	5
Garanties et renonciations	5
Limitation de responsabilité	5
Brevet, droit d'auteur et secret d'entreprise	5
Résiliation / terminaison / transition	6
Recouvrement	6

L'impartition comporte également un aspect financier très avantageux. Souvent l'impartiteur injecte des fonds dans l'entreprise du client en achetant à ce dernier certains éléments d'actif devant être utilisés pour la prestation des services d'impartition, ce qui augmente d'autant les liquidités du client. Se greffe aussi à l'impartition l'aspect des ressources humaines, question d'actualité à l'époque des coupures et restrictions budgétaires et des mises à pied massives. Toujours sujet aux différentes lois du travail qui peuvent être applicables, les impartiteurs engageront souvent la totalité ou une partie des employés pour exécuter leurs obligations aux termes de la convention d'impartition et en assumeront la gestion à l'avenir.

Voilà un sommaire des raisons justifiant une impartition. Voici maintenant quelques grandes lignes que toute convention d'impartition devrait contenir afin d'établir des assises contractuelles solides. Il est entendu que la liste des points suivants ne se veut pas une réponse à tous les problèmes pouvant surgir à la négociation d'une telle convention, mais elle regroupe les plus importants.

---

## ASPECT GÉNÉRAUX

---

- Durée de la convention
- Parties à la convention

- Autres documents joints à la convention (appel d'offres, entente de protection de renseignements confidentiels, soumission, etc.)

---

## DÉFINITIONS

---

- Mots devant être définis pour la clarté de la convention

---

## DURÉE DE LA CONVENTION

---

- Date d'entrée en vigueur
- Date de terminaison : date déterminée, renouvellement automatique ou résiliation

---

## ÉNONCÉ DE TRAVAIL

---

- Préparation d'un énoncé de travail à être annexé à la convention
- Préparation de devis descriptifs complets énonçant les fonctions du système
- Normes de l'industrie en général
- Établissement des responsabilités fonctionnelles des parties contractantes

---

## ADMINISTRATION DU PROJET

---

- Identification d'une personne-ressource devant agir comme représentant officiel de chaque partie

- Horaire de travail du fournisseur (le même que celui du client ?)
- Repérage des dérogations à l'énoncé de travail le plus tôt possible en vue de l'apport de correctifs à un coût minime
- Calendrier détaillé de la livraison de matériel et de logiciel
- Situation de l'emplacement
- Risque de perte et d'endommagement des biens en transit
- Responsabilité de l'installation

---

## **CONTRÔLE DES CHANGEMENTS**

---

- Établissement de la procédure de demande de changement
- Contenu d'une demande de changement
- Droits respectifs des parties aux fins d'une demande de changement
- Facturation possible pour l'évaluation de la demande de changement
- Approbation de la demande de changement

---

## **LIVRAISON ET INSTALLATION**

---

- Documentation
  - Nature de la documentation remise
  - Format de la documentation
  - Nombre d'exemplaires
- Installation
  - Responsabilité de la préparation de l'emplacement

---

## **RESSOURCES ET RESPONSABILITÉS DU CLIENT**

---

- Obtention des approbations requises aux fins de l'utilisation des locaux et équipement du client, le cas échéant
- Élimination d'un refus éventuel d'accès à l'emplacement
- Détermination des restrictions touchant l'utilisation de logiciels; frais de transfert de licence et d'accession à un niveau supérieur; politiques en matière de licences de logiciel
- Formation appropriée du personnel d'exploitation
- Ressources humaines fournies par le client gratuitement ou à un coût pré-établi

---

## **PROCÉDURES DE RÉVISION ET D'ACCEPTATION**

---

- Nécessité d'une procédure de bancs d'essais
  - Paramètres

- Responsabilité de l'exécution
- Durée des bancs d'essais
- Début des bancs d'essais
- Fourniture des données pour les bancs d'essais
- Obligations des parties
- Détermination de la réussite d'un banc d'essai (qui et quand)

- Conséquences de l'acceptation
  - Paiement
  - Début de la période de garantie
- Conséquences d'une faillite

- Période de grâce pour la résolution du problème
- Procédure d'escalade
- Diminution des frais d'entretien
- Réclamation de dommages-intérêts

- Étendue de la révision
  - Révision des correctifs apportés seulement
  - Répétition complète des bancs d'essais
- Procédures et formulaires rattachés au signalement de problèmes

---

## MÉCANISMES DE CONTRÔLE

---

- Rapports périodiques
- Vérifications
- Sondages de satisfaction auprès du client

---

## LOGICIEL

---

- Détention des titres de propriété intellectuelle
- Permission et coût relatifs à l'utilisation des logiciels de tiers
- Titres de propriété et droits d'utilisation relatifs à un logiciel mis au point aux termes de la convention

---

## SERVICES D'ENTRETIEN

---

- Types de services
- Conditions de prestation
- Résiliation possible et à quelles conditions

---

## RESSOURCES HUMAINES

---

- Offre d'emploi à tous les employés ou à un certain pourcentage d'entre eux
- Responsabilité des indemnités de départ et autres conditions de travail

- Fonctions et avantages sociaux comparables
- Utilisation et divulgation de renseignements confidentiels
- Intervention des syndicats, le cas échéant

---

## **PRIX**

---

- Énonciation claire des divers frais
- Achat d'actifs et vérification de la valeur de ceux-ci
- Possibilités d'augmentation des frais et restrictions à cet effet
- Frais minimums
- Augmentation et diminution du volume de transactions
- Services rendus en marge de l'énoncé de travail

---

## **PAIEMENT**

---

- Base transactionnelle, mensuelle ou autre(s)
- Crédits possibles
- Conséquences d'un défaut de paiement

---

## **PROTECTION DE RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS**

---

- Mesures à prendre

---

## **GARANTIES ET RENONCIATIONS**

---

- Durée de la garantie
- Étendue de la garantie
- Situations pouvant causer l'élimination de la garantie
- Produits de tiers

---

## **LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

---

- Nécessité d'un avis en cas de défaillance du système
- Période de grâce pour les mesures correctives
- Limite des dommages auxquels est exposé le fournisseur
- Responsabilité pour perte de profit et perte d'usage

---

## **BREVET, DROIT D'AUTEUR ET SECRET D'ENTREPRISE**

---

- Protection à être offerte par le fournisseur
- Protection à être offerte par le client

---

## **RÉSILIATION / TERMINAISON / TRANSITION**

---

- Résiliation hâtive, à convenance et pour cause
- Frais associés à la résiliation hâtive
- Nécessité d'un avis écrit à cet effet
- Mise en vigueur de la résiliation
- Maintien de certaines obligations après la résiliation ou la terminaison
- Aide requise du fournisseur pour la transition entre le fournisseur et le client ou un autre impartiteur

---

## **RECouvreMENT**

---

- Caractérisation d'une situation à titre de désastre
- Responsabilités de chacun lors d'un désastre



**LE GROUPE DU DROIT DE LA  
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
ET DES TECHNOLOGIES**

Montréal

Patrick Buchholz  
François Charette  
Louis Charette  
Raymond Doray  
Georges Dubé  
David Eramian

Québec

Martin J. Edwards  
Jean-François Fournier

Louis Rochette

Ian Rose

**LAVERY, DE BILLY**

AVOCATS

Droit de reproduction réservé.  
Le Bulletin fournit des commentaires généraux destinés  
à notre clientèle sur les développements récents du droit.  
Les textes ne constituent pas un avis juridique.  
Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi  
des informations qui y sont contenues.